



Le 19 juin 2017

Un programme de reconnaissance revampé et plus flexible pour souligner l'atteinte des objectifs SST

De Gilles Quenneville, directeur général, Ressources humaines et Affaires juridiques
À Tous les employés d'ArcelorMittal Produits longs Canada

Viser le zéro accident et le zéro blessure est un objectif essentiel au succès de notre entreprise et à l'engagement de nos employés. Dans ce sens, même si chacun a ses motivations personnelles pour éviter les accidents, nous avons en place plusieurs mesures incitatives pour récompenser les réalisations en santé-sécurité. L'une d'entre elles est la remise de cartes-cadeau Canadian Tire pour souligner les mois sans accidents dans nos différentes usines. Afin de nous adapter à notre évolution en tant qu'organisation et de vous accorder davantage de flexibilité quant aux récompenses offertes, nous vous proposons **un nouveau programme qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet prochain.**



Faits saillants du programme

- Une récompense de **50 \$** sera versée chaque fois que votre installation (voir plus loin) atteint le **zéro incident enregistable** (absence d'accidents avec perte de temps, d'assignations temporaires et de traitements médicaux) durant une période de 30 jours consécutifs. Cet objectif, que nos sites satisfont fréquemment, reflète l'excellence des accomplissements en SST.
- Le montant sera dorénavant versé sur une **carte de crédit Visa prépayée**. Cette carte pourra être dépensée chez tout marchand qui accepte les cartes de crédit Visa, sauf exceptions* (voir page suivante). La récompense vous propose donc une plus grande flexibilité d'utilisation.



ArcelorMittal

» RESSOURCES HUMAINES

- Les cartes prépayées seront postées **directement à votre domicile** avant la fin du mois suivant celui où l'objectif a été atteint. Le résultat mensuel sera communiqué par différents moyens, incluant la communication mensuelle sur le régime d'intéressement.
- Le calcul du zéro incident enregistrable sera effectué pour chaque installation, de la façon suivante :
 - Aciérie de Contrecoeur-Est
 - Usine de réduction
 - Laminoir à fil machine
 - Aciérie Contrecoeur-Ouest
 - Laminoir de Contrecoeur-Ouest
 - Centre de recyclage et traitement de ferrailles (Feruni)
 - Laminoir à barres de Longueuil
 - Tréfilerie de St-Patrick
 - Tréfilerie d'Hamilton
 - Personnel des sites de service
- **Pour le personnel des sites de service** (siège social, édifice RH, approvisionnements/transport et bureau SAP à Longueuil), ceux-ci seront rattachés à une installation en fonction de la proximité et d'autres critères. Le supérieur immédiat pourra fournir de l'information quant à l'installation rattachée.

Le dépliant inclus avec les cartes postées à domicile vous donnera toute l'information pour pouvoir utiliser celles-ci, incluant la procédure pour **activer la carte** par téléphone ou en ligne puisque celle-ci ne fonctionne pas sans avoir été activée par l'utilisateur.

La carte de crédit arbore le logo ArcelorMittal et une image distinctive, soit la sculpture *La force ouvrière* d'Armand Vaillancourt en hommage au chef syndical Michel Chartrand, inaugurée dans le parc à son nom à Longueuil à la fin 2016. Rappelons que cette sculpture, conçue notamment grâce à vingt brames données généreusement par ArcelorMittal Produits longs Canada, illustre la puissance de la solidarité syndicale, la force de la mise en commun des ressources et la force ouvrière – des concepts qui se marient bien à la mobilisation en matière de santé-sécurité.

Quant au programme actuel (« cartes Canadian Tire »), il prend fin le 30 juin prochain avec un dernier paiement, s'il y a lieu, au cours du mois de juillet. Les cartes seront distribuées par les adjointes locales comme d'habitude, si applicable.

Nous croyons que cette nouvelle formule nous permettra de continuer notre parcours vers le zéro accident et le zéro blessure tout en vous procurant une plus grande souplesse pour l'utilisation de vos récompenses.

Une description complète du programme est disponible sur intranet au http://intranet.sidbec.com/Documents/Ressources_humaines/politiques/Final-PolitiqueProgrammeReconnaissance_30juin2017.pdf ou auprès de votre chef de service local des Ressources humaines.

**À des fins de bon fonctionnement du programme, certaines dépenses doivent être exclues des achats admissibles avec la carte prépayée. Dans le cas d'ArcelorMittal, ces dépenses sont les systèmes de paiement d'essence à la pompe (les cartes peuvent être utilisées pour payer à la caisse auprès d'un employé) ainsi que les casinos, physiques ou virtuels.*